

## Instauration du Covid Safe Ticket à La Cité Miroir pour les événements de plus de 50 personnes

A partir du 1er novembre 2021, un Décret de la Région Wallonne nous impose de mettre en place la vérification de votre Covid Safe Ticket (CST) pour pouvoir accéder aux activités rassemblant plus de 50 personnes en intérieur.

Ceci concerne les visiteurs dès 16 ans. Si les participants font partie d'un groupe scolaire alors ils ne sont pas soumis au CST, mais restent soumis aux règles de leur établissement.

**Etant donné la diversité de nos activités, nous vous invitons à vérifier sur notre [site internet](#) les événements pour lesquels le Covid Safe Ticket est requis et les modalités pratiques.**

Nous avons limité la jauge de l'exposition *World Press Photo* : le CST ne sera pas obligatoire. Mais nous vous conseillons vivement de réserver vos billets (pour raisons de confort et de mesures sanitaires).

Le CST n'est pas requis pour les expositions permanentes *En Lutte. Histoires d'émancipation* et *Plus jamais ça !* ainsi que pour les animations de groupes en dessous de 50 personnes. Le port obligatoire du masque, le respect des jauges par espace et des distances s'appliquent à ces situations.

Pour les spectacles et les conférences, le CST est requis.

Veuillez noter que le contrôle des tickets risque de prendre plus de temps qu'habituellement. Pour garantir la fluidité de l'entrée en salle, merci d'anticiper votre arrivée à La Cité Miroir et de préparer votre **Covid Safe Ticket ainsi qu'une pièce d'identité** et vos billets de spectacle AVANT de vous présenter au personnel d'accueil à l'entrée.

Concrètement, à votre entrée dans le bâtiment, vous devrez nous présenter le QR code de votre Covid Safe Ticket attestant de la preuve que vous avez, soit :

- Une double vaccination réalisée depuis plus de deux semaines ;
- Un certificat de test PCR négatif effectué dans les 48 heures, ou un test antigénique (test rapide) négatif effectué dans les 24 heures. Les tests doivent être réalisés par une personne légalement habilitée
- Un certificat attestant d'un rétablissement et datant de moins de six mois

Le Covid Safe Ticket se présente sous la forme d'un QR code (sur Smartphone ou document papier). L'application officielle est téléchargeable sur votre téléphone portable : <https://covidsafe.be>

– Via le site internet Ma santé : <https://masante.belgique.be>

– Ou via le site internet Réseau Santé Wallon : <https://reseauantewallon.be>

– Ou via téléphone au 071 31 34 93

Le port du masque est obligatoire jusqu'au scan de votre Covid Safe Ticket.  
Votre Covid Safe Ticket sera scanné au comptoir d'accueil. Une fois que votre Covid Safe Ticket aura été scanné, nous scannerons votre ticket d'entrée.  
Dans la salle de spectacle ou la salle de l'événement auquel vous participez, le masque et les mesures de distanciation ne sont plus obligatoires. ATTENTION, LE PORT DU MASQUE RESTE OBLIGATOIRE POUR TOUS LES DÉPLACEMENTS DANS LE BÂTIMENT.

Si vous avez acheté des places pour l'une de nos activités avant la décision de la Région Wallonne et que vous ne désirez pas présenter le CST, merci de prendre contact avec la billetterie. Vous aurez la possibilité de vous faire rembourser.

Les protocoles pouvant varier en fonction de la nature des événements et de l'évolution de la situation sanitaire, n'hésitez pas à vous renseigner régulièrement, via notre site [www.citemiroir.be](http://www.citemiroir.be) ou en nous contactant au 04 230 70 50.

Nous sommes sincèrement désolés pour ces contraintes, indépendantes de notre volonté et nous vous remercions d'avance pour votre compréhension face à ce dispositif contraignant.

Au plaisir de vous accueillir à La Cité Miroir

L'équipe de La Cité Miroir  
04 230 70 50 - reservation@citemiroir.be